

**SEANCE DU 12 AVRIL 2022****N°DEL.2022/04/09**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

**L'an deux mille vingt-deux**, le douze avril 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1<sup>er</sup> étage – Hôtel de Ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

*Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2022*

**OBJET** : Demande d'une subvention auprès du Conseil départemental de Gironde dans le cadre du programme pluriannuel du patrimoine rural non protégé / des monuments historiques classés / des édifices inscrits

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Maire	Présent	
Mme Patricia <b>SCHNEEBERGER-REIGNIER</b> , 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Présente	
M. Laurent <b>NOËL</b> , 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Excusé	Pouvoir donné à Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
Mme Anne-George <b>SENAMAUD</b> , 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Olivier <b>JONET</b> , 4 <sup>ème</sup> Adjoint,	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Présente	
M. Christian <b>BONNEAU</b>	Présent	
M. Thomas <b>HAZAI</b>	Absent	
M. Christian <b>LAVERGNE</b>	Présent	
M. Dominique <b>ROBERT</b>	Présent	
Mme Corinne <b>SPIGARIOL-BACQUEY</b>	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Fabienne <b>MARQUILLE-MIRAMBET</b>	Présente	
Mme Gwenaëlle <b>MACHADO</b>	Excusé	Pouvoir donné à M. le Maire
M. Edouard <b>HESPEL</b>	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
Mme Sandra <b>LABONNE</b>	Présente	
M. Philippe <b>DESANOT</b>	Présent	
Mme Sylvie <b>PANCHOUT</b>	Présente	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b>	Présente	Arrivée à 20h15
M. Stéphane <b>NICOLAS</b>	Présent	

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, le 16 novembre 2021, le plan de financement prévisionnel pour les travaux de restauration des monuments historiques pour un montant de 825 996, 24 € HT et l'a autorisé à solliciter des subventions au taux le plus élevé, auprès de divers partenaires.

Après avoir reçu les estimations financières pour diverses dépenses (SPS, contrôle technique, etc.), le Conseil municipal a, par une délibération en date du 18 janvier 2022, adopté le plan de financement actualisé et autorisé le Maire le Maire à solliciter les financements des partenaires de la collectivité (Etat (DRAC sur les Monuments Historiques classés ou inscrits, DETR sur les abords ou les édifices non MH), Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, Fondation du patrimoine, etc.) afin d'affiner la programmation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de rénovation et la mise en valeur du patrimoine historique de la Commune.

Par un courriel en date du 21 mars 2022, le Département de la Gironde nous informe que la Direction opérationnelle a décidé d'instruire notre demande en trois dossiers correspondant à trois dispositifs :

- Demande 2021-05720 : Patrimoine Rural Non Protégé – Montant sollicité : 220 128 € ;
- Demande 2021-05721 : Monuments Historiques Classés – Montant sollicité : 47 877,75 €
- Demande 2022-02088 : Edifices Inscrits – Montant sollicité : 183 107,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** le plan de financement joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les financements du Département dans le cadre des trois dispositifs suivants : Patrimoine Rural Non Protégé (demande 2021-05720) / Monuments Historiques Classés (demande 2021-05721) / Edifices Inscrits (Demande 2022-02088) tels qu'exposés ci-dessous.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes : pour	18
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe MIQUEU